PRÉFET DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

OPAH dans le département du Cher

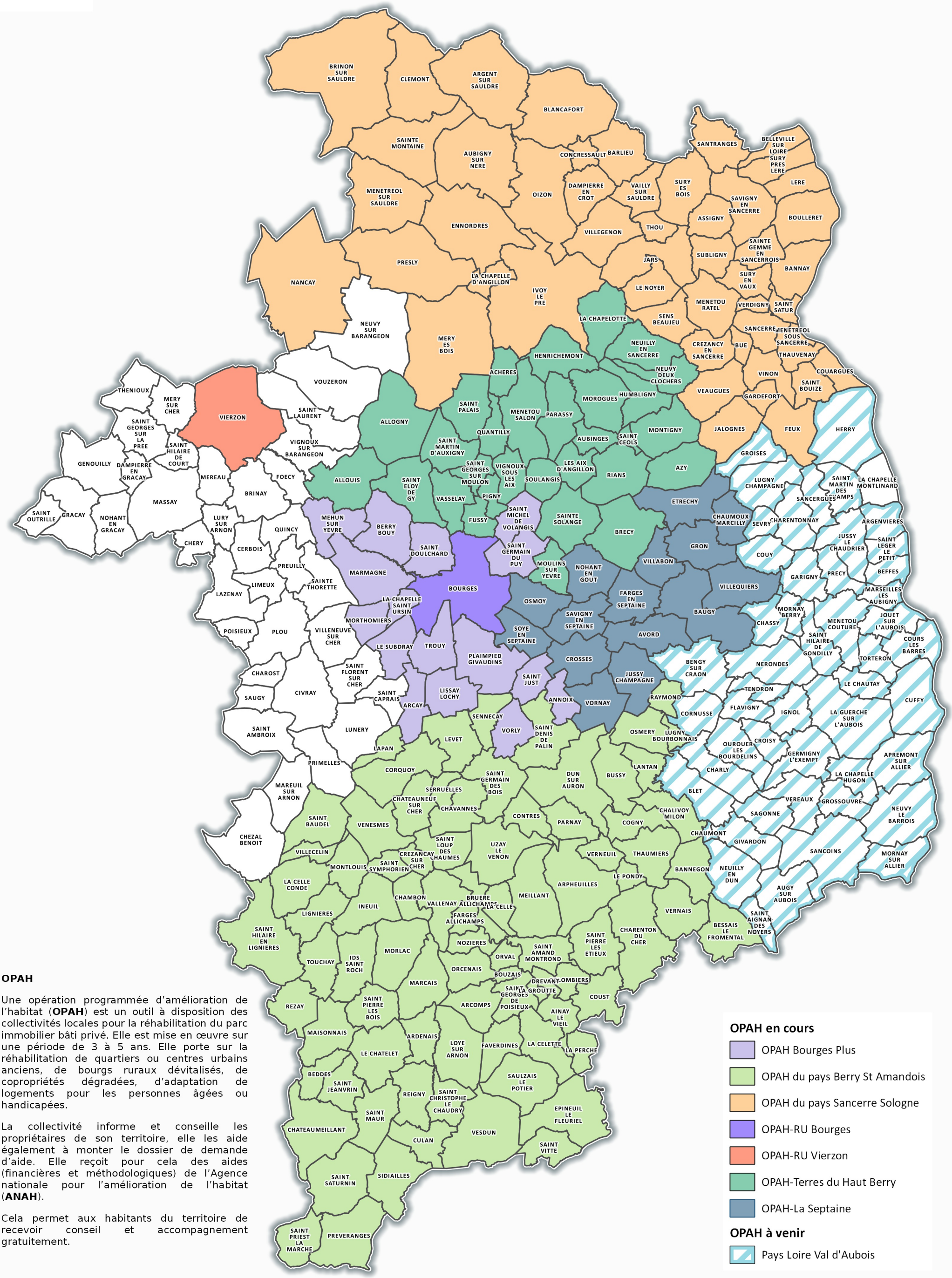

OPAH

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (**OPAH**) est un outil à disposition des collectivités locales pour la réhabilitation du parc immobilier bâti privé. Elle est mise en œuvre sur une période de 3 à 5 ans. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

La collectivité informe et conseille les propriétaires de son territoire, elle les aide également à monter le dossier de demande d'aide. Elle reçoit pour cela des aides (financières et méthodologiques) de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (**ANAH**).

Cela permet aux habitants du territoire de recevoir conseil et accompagnement gratuitement.

Situation au 01/12/2023